



MASTER PROFESSIONNEL 2^{ème} année DROIT DES AFFAIRES ET FISCALITE



DIPLOME DE JURISTE CONSEIL D'ENTREPRISE

Un triple diplôme

MASTER PROFESSIONNEL 2^{ème} année
DROIT DES AFFAIRES ET FISCALITE / DJCE

MAGISTERE DE JURISTE CONSEIL d'ENTREPRISE
(en 3 ans : Licence 3 – Master 1 – Master 2)
ou
DIPLOME DE JURISTE CONSEIL D'ENTREPRISE
(en 1 an : Master 2)

CERTIFICAT D'ETUDES SPECIALISEES

Une grande Ecole au sein de l'université

■ Une Formation préprofessionnelle

Depuis 1966, le Centre du Droit de l'Entreprise a mis en place la première formation préprofessionnelle spécialisée aux différentes professions de « Juriste pour l'Entreprise ». Depuis 1986, l'Ecole du Droit de l'Entreprise de Montpellier a été habilitée à assurer la formation nouvelle de 2^{ème} et 3^{ème} cycles de haut niveau créée en 1985 sur le modèle des universités américaines : le Magistère. Aujourd'hui, elle est la seule Grande Ecole de Droit qui forme des juristes de haut niveau appelés à intervenir dans la vie de l'Entreprise. Passé le cap de la sélection (locale pour le Magistère et Nationale pour le DJCE), les étudiants bénéficient d'un enseignement intensif associant étroitement les professionnels du droit aux universitaires. Les diplômés délivrés par notre Ecole ont désormais acquis leurs lettres de noblesse au sein du monde des affaires.

■ Un triple diplôme en 3^{ème} cycle

Le programme de formation de dernière année est sanctionné par 3 diplômes :

- + Master 2^{ème} année « Droit des Affaires et Fiscalité » : (Diplôme d'Etat)
- + Magistère/DJCE (voie longue) ou D.J.C.E. (voie courte) : (Diplôme d'Université)
(Magistère De Juriste Conseil d'Entreprise ou Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise)
- + Certificat d'Etudes Spécialisées au choix parmi les matières suivantes : Droit économique ou Droit des sociétés ou Droit fiscal ou Droit et fiscalité du commerce international ou Propriété intellectuelle et nouvelles technologies ou Droit social (Diplôme d'Université)

■ Des débouchés multiples

- + Avocat en droit des affaires
- + Juriste de banque
- + Expert-comptable
- + Juriste d'entreprise
- + Notaire
- + Commissaire aux comptes

■ Atouts

- + Sélection à l'entrée
- + Haut niveau de formation de « généraliste du droit de l'entreprise »
- + Enseignement à temps plein (3 années de 30 semaines – environ 1200 heures de cours en dernière année)
- + Enseignement appliqué avec forte charge d'exercices pratiques et dispensé par des universitaires et des professionnels, praticiens des différentes techniques juridiques
- + Anglais (TOEIC niveau 700 exigé en fin de Master 2)
- + Un mois de spécialisation (Certificat d'Etudes Spécialisées)
- + Stage (1 mois en Master 2)
- + Programmes adaptés aux exigences de la nouvelle profession d'avocats et organisés en liaison avec l'EFACS de Montpellier (Ecole de Formations des Avocats du Centre Sud)
- + L'Ecole bénéficie de son propre réseau essentiellement constitué des anciens diplômés DJCE

■ Candidatures

+ Sélection locale : MAGISTERE /DJCE (sur dossier et entretien de motivation)

- dépôt d'un dossier auprès de l'Ecole du Droit de l'Entreprise avant le 1^{er} juillet
- Entretien de sélection mi -juillet à Montpellier (Faculté de Droit)

+ Sélection Nationale : DJCE (sur dossier et entretien de motivation)

- Dépôt d'un dossier auprès de la Fédération Nationale pour le Droit de l'Entreprise à Paris
- Entretien de sélection mi -juillet à Paris

Les dossiers d'inscriptions sont disponibles sur le site www.cde-montpellier.com à compter d'avril

■ Un partenariat authentique

Cabinets d'avocats d'affaires : AUGUST & DEBOUZY – Jacques BARTHELEMY ET ASSOCIES - BAKER Mc KENZIE - BREDIN PRAT - CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE – DARROIS VILLEY MAILLOT – DEPREZ DIAN GUIGNOT - ERNST & YOUNG - FIDAL – FRESHFIELDS BRUCKHAUS DERINGER - GIDE LOYRETTE NOUEL - JEAN CLAUDE COULON - LAMY LEXEL – M&B et Associés - NORTON ROSE, etc...

Entreprises : CREDIT AGRICOLE - DANONE - L'OREAL - MICHELIN - RHODIA - SYSTEME U - TOTAL - YVES ROCHER , etc...

Organismes : A.C.E. (Association des Conseils d'Entreprises), A.F.J.E.(Association Française des Juristes d'Entreprises), I.A.C.F. (Association des Avocats Conseils Fiscaux), A.N.D.J.C.E. (Association Nationale des Diplômés Juristes d'Entreprise), F.N.D.E (Fédération Nationale pour le Droit de l'Entreprise), etc...

LICENCE 3^{EME} ANNEE

+

1^{ERE} ANNEE DE MAGISTERE DJCE

1^{ère} semestre

Cours . Droit civil + TD / Droit des sociétés + TD / Droit du travail + TD

Licence . Droit institutionnel de l'Union Européenne / Théorie générale des Libertés fondamentales / Droit administratif des biens

Cours . Technique contractuelle / Pratique commerciale

Magistère . Droit fiscal / Anglais

2^{ème} semestre

Cours . Droit civil + TD / Droit des sociétés + TD / Droit du travail + TD / Comptabilité

Licence . Droit de la concurrence / Droit de la consommation / Anglais / Projet personnel et professionnel

Cours . Contrats d'Assurances / Pratique juridique / Anglais

Magistère . Droit fiscal / Comptabilité

MASTER PRO 1^{ERE} ANNEE

+

2^{EME} ANNEE DE MAGISTERE DJCE

1^{ère} semestre

COURS .Droit bancaire + TD / Droit de la distribution + TD / Droit fiscal + TD

Master 1 .Droit international privé / Droit des sûretés / Droit pénal des affaires

Cours . Conventions sociétaires / Droit privé et public de la concurrence

Magistère . Anglais / Comptabilité / Pratique sociale / Droit fiscal

2^{ème} semestre

Cours . Droit de la distribution + TD / Procédures collectives + TD / Droit fiscal + TD

Master1 . Droit communautaire des affaires / Droit du commerce international / Procédures civiles

Cours . Droit des sûretés / Analyse financière / Droit fiscal / Droit public des activités économiques / Anglais

Magistère . Stage/Séminaire franco-allemand à l'Université d' Heidelberg /Juin : Certificat d'Etudes Spécialisées en Droit Economique

MASTER PRO 2^{ERE} ANNEE

+

3^{EME} ANNEE DE MAGISTERE DJCE OU DJCE

Le Master 2^{ème} année « Droit des Affaires et fiscalité » est associé :

- à la 3^{ème} année de Magistère/DJCE (pour les sélectionnés voie longue) ou au DJCE (pour les sélectionnés voie courte)
- au Certificat d'Etudes Spécialisées (Droit fiscal, ou Droit social, ou Droit des sociétés, ou Droit Economique ou Droit et fiscalité de Commerce International ou Propriété Intellectuelle et Nouvelles Technologies)

L'enseignement :

- un volume horaire d'environ 1200 heures de cours (6 heures par jour sur 6 jours) et 4 semaines de stage.
- des cours, essentiellement axés sur la pratique, assurés à 70% par des professionnels et praticiens du droit :
 - . mi-septembre /octobre : préparation au Pré-cap (examen d'accès à l'Ecole des Avocats).
 - . de novembre à mai : semaines thématiques allant de la création de l'entreprise à sa liquidation :
« La création d'entreprise ; l'embauche et la gestion du personnel dans l'entreprise ; Entreprise et nouvelles technologies ; Entreprise et droit de la distribution/concurrence ; entreprise et cessions ; Entreprise et droit des assurances ; entreprise et fiscalité, entreprise et droit bancaire/financier, entreprise et immobilier ; entreprise et restructurations ; entreprise et droit international ; entreprise et litiges ; les procédures collectives »
- Juin : Certificat d'Etudes Spécialisées (120 heures d'enseignement pratique de perfectionnement)
- Juillet/Août : stage

La promotion en Master 2^{ème} année est composé d'environ 25 à 30 étudiants (80% provenant du Magistère/DJCE Montpellier et 20% provenant d'une université extérieure).

Sabine AGE, Avocat associé, Veron et Ass. (Paris) ; **Stéphane ALAPHILIPPE**, Avocat, Ernst & Young (Paris) ; **Francis ALCADÉ**, Maître de conférences à la Faculté de Droit de Montpellier, Avocat ; **Mickael d'ALLENDE**, Avocat, Altana (Paris) ; **Christophe ALDEBERT**, Avocat associé, CMS Bureau Francis Lefèbvre (Paris) ; **Paul AMADIEU**, Maître de conférences à la Faculté de Gestion de Montpellier ; **Pierre AMIEL**, Avocat associé, Alcade et Ass. (Montpellier) ; **Thérèse-Anne AMY**, Avocat, Baker Mc Kenzie (Paris) ; **Marie-Elisabeth ANDRE**, Professeur, Doyen de la Faculté de Droit de Montpellier ; **Vincent AUSSEL**, Mandataire Judiciaire (Montpellier) ; **Bertrand AUSTRUY**, Group General Counsel, Danone (Paris) ; **Christophe BAERT**, Avocat, Proskauer Rose LLP (Paris) ; **Elise BAILLY**, Avocat, J. Barthélémy et Ass. (Paris) ; **Anne BAISSAS de GUARDIA**, Avocat (Perpignan) ; **Jean-Marie BALDO**, Avocat (Nîmes) ; **Fletcher N. BALDWIN**, Professeur à l'Université de Floride ; **Edmond BARANES**, Professeur à l'Université Montpellier 1 ; **Olivier BARRAT**, Avocat, Farthouat Asselineau et Ass. (Paris) ; **Christian BARTHELEMY**, Consultant, Aldédia (Paris) ; **Jacques BARTHELEMY**, Président Fondateur du Cabinet Jacques Barthélémy et Ass. ; **Hervé Georges BASCOU**, Avocat (Nîmes) ; **Philippe BECQUE**, Avocat (Montpellier) ; **Colin BERNIER**, Avocat, Ernst & Young (Paris) ; **Claude BERR**, Professeur à la Faculté de Droit de Grenoble ; **Laurence BERRUTO-DYE**, Avocat, Ernst & Young (Lyon) ; **Camille BEURDELEY**, Délégué Général Adjoint, GIFAM (Paris) ; **Karine BIANCONI**, Avocat, Fidal (Montpellier) ; **Olivier BILLARD**, Avocat associé, Bredin Prat (Paris) ; **Yves BIZOLLON**, Avocat associé, Bird & Bird (Lyon) ; **Cyril BONAN**, Avocat associé, Darrois Villey (Paris) ; **Olivier BONIJOLY**, Avocat associé, Capstan (Montpellier) ; **Marie-Pierre BONNET DESPLAN**, Avocat associé, Ernst & Young (Montpellier) ; **Anouk BORIES**, Maître de conférences, à la Faculté de Droit de Montpellier ; **Paul Henri de CABISOLE**, Avocat, De Pardieu Brocas Maffei (Paris) ; **Pierre CARCELERO**, Avocat, CMS Bureau Francis Lefèbvre (Paris) ; **Audrey CAUCHOIS**, Avocat, Ernst & Young (Paris) ; **Bernard CECONNI**, Inspecteur principal, Direction des Services Fiscaux de Montpellier ; **Christophe CESAR**, Avocat (Paris) ; **Paolo CESARINI**, Administrateur, Commission Européenne, Direction Générale de la Concurrence ; **Florence CHAFIOL-CHAUMONT**, Avocat associé, August & Debouzy (Paris) ; **Pierre CHARRETON**, Directeur juridique, Groupe AREVA, (Paris) ; **Lise CHATAIN**, Maître de conférences à la Faculté de Droit de Montpellier ; **Anne-Catherine CHIARINY DAUDET**, Maître de conférences à la Faculté de Droit de Montpellier ; **Jean-Michel COCOYNACQ**, Maître de Conférences à la Faculté de Droit de Montpellier ; **Mélanie COMERT**, Avocat, CMS Bureau Francis Lefèbvre (Paris) ; **Philippe COURSIER**, Maître de conférences à la Faculté de Droit de Montpellier ; **Frédéric DABIENS**, Avocat (Montpellier) ; **Stéphane DARMAISIN**, Maître de Conférences à la Faculté de Droit de Nîmes ; **Stéphane DAVIN**, Avocat associé, Baker Mc Kenzie (Paris) ; **Hélène DAVO**, Maître de Conférences à la Faculté de Droit de Montpellier ; **Gérard DE HASS**, Avocat (Paris) ; **Magali DELAIRE**, Avocat, Gide Loyrette Nouel (Paris) ; **Carine DELEU**, Avocat associé, Alcade et Ass. (Montpellier) ; **Pascale DELL'OVA**, Avocat, SCP Roze Puech Salleles et Ass. (Montpellier) ; **France DELORD**, Avocat associé, Field Fisher Waterhouse (Londres) ; **Robert DEMAHIS**, Avocat associé, Lamy Lexel (Lyon) ; **Myriam DEMAN**, Maître de conférences à la Faculté de Droit de Montpellier ; **Stéphane DESTOURS**, Maître de conférences à la Faculté de Droit de Montpellier, Avocat ; **Virginie DEVOS**, Avocat associé, August & Debouzy (Paris) ; **Frédérique DOISNEAU**, Avocat, Ernst & Young (Montpellier) ; **Jean-Philippe DOM**, Avocat associé, Landwell et Ass. (Paris) ; **Olivier DOUVRELEUR**, Directeur juridique de l'Autorité des Marchés Financiers (Paris) ; **Xavier DUQUENNE**, Avocat, Ernst & Young (Paris) ; **Marie-Pierre DUMONT LEFRAND**, Professeur à la Faculté de Droit de Montpellier, Directrice du Master DJCE ; **Céline DURAND**, Avocat, Fidal (Montpellier) ; **Nicolas ERESEO**, Maître de conférences à l'IUT de Strasbourg ; **Jean-Michel ERHARDT**, Directeur associé, Fidal (Montpellier) ; **Evelyne ETHEVE**, Avocat, Hertsler Wolfer et Heintz (Paris) ; **Olivier FABRE**, Administrateur judiciaire (Montpellier) ; **Dominique FABRE**, Avocat associé, J. Barthélémy et Ass. (Nîmes) ; **Dominique FERRE**, Directeur associé, Fidal (Lyon) ; **Didier FERRIER**, Professeur à la Faculté de Droit de Montpellier ; **Nicolas FERRIER**, Professeur à la Faculté de Droit de Montpellier ; **Guillaume FLAMBARD**, Avocat, TAJ (Paris) ; **Patrick FOIN**, Avocat (Paris) ; **Richard FOISSAC**, Avocat associé, CMS Bureau Francis Lefèbvre (Paris) ; **Ralph FOLSOM**, Professeur à l'Université de Saint Diego ; **Frédéric FOURNIER**, Avocat associé, Redlink (Paris) ; **Jean FRAYSSINET**, Professeur à la Faculté de Droit d'Aix en Provence ; **Olivier FRESARD**, Notaire, Office Notarial (Baillargues) ; **Michel GARCIA**, Direction des Services Fiscaux de Montpellier ; **Jean-Pierre GASNIER**, Avocat, Fidal (Marseille) ; **Denis GATUMEL**, Maître de conférences à l'ISEM Montpellier ; **Pierre-Jean GAUDEL**, Associé, Paris Corporate Finance (Paris) ; **Alban GAUTHIER**, Avocat associé, Fidal (Montpellier) ; **Laurent GEELHAND DE MERXEM**, General Counsel Europe Michelin (Clermont-Fd) ; **Muriel GIUGLEUR**, Direction des Services Fiscaux (Montpellier) ; **Jean-Louis GLEIZE**, Debord Benamou, Gleize Linossier (Montpellier) ; **Guy GRAS**, Directeur Juridique, Yves Rocher (Paris) ; **Philippe GRIGNON**, Maître de Conférences à la Faculté de Droit de Montpellier ; **Philippe GROUSSET**, Avocat associé, CMS Bureau Francis Lefèbvre (Paris) ; **Christian GUICHARD**, Avocat associé, Lamy Lexel (Lyon) ; **Michèle GUILLERM**, Avocat (Montpellier) ; **Jean-Claude HALLOUIN**, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Poitiers ; **Sophie HARVARD DUCLOS**, Avocat, Freshfields Bruckhaus Deringer (Paris) ; **Jean-Yves HEMERY**, Directeur du Département fiscal, Wendel Investissement (Paris) ; **Liliane HOFFMANN**, Avocat, Hertsler Wolfer et Heintz (Paris) ; **Roland ICKOWICZ**, Avocat (Montpellier) ; **Paul JEAN-PIERRE**, Inspecteur principal, Direction des Services Fiscaux (Montpellier) ; **François JOHNSTON**, Directeur Service Crédits du Groupe Michelin ; **Emmanuel JOLIVET**, Conseiller Général, CCI (Paris) ; **Guillaume JOLLY**, Avocat associé, Gide Loyrette Nouel (Paris) ; **Olivier JOUFFROY**, Avocat, Freshfields Bruckhaus Deringer (Paris) ; **Dominique JOURDAN**, Avocat associé, J. Barthélémy et Ass. (Montpellier) ; **Luc JULIEN SAINT AMAND**, Avocat associé, Ernst & Young (Strasbourg) ; **Pascal KAMINA**, Avocat (Paris) ; **Guillaume KELLNER**, Avocat associé, Proskauer Rose LLP ; **Hugues KENFACQ**, Professeur à la Faculté de Droit de Toulouse ; **Gérard KESZTENBAUM**, Directeur Associé, Fidal (Paris) ; **Sylvain LAFONT**, Avocat au Barreau de Montpellier ; **Bernard LAURENT BELLUE**, Avocat, Vivien & Juvigny (Paris) ; **Guillaume LE CAMUS**, Avocat, Baker Mc Kenzie (Paris) ; **Dominique LEGEAIS**, Professeur à la Faculté de Droit de Paris V ; **Emmanuelle LEROY**, Avocat, Ernst & Young (Paris) ; **Pierre LE ROUX**, Avocat associé, CMS Bureau Francis Lefèbvre (Paris) ; **Christian LE STANC**, Professeur à la Faculté de Droit de Montpellier, Avocat ; **Guillaume LECLERCQ**, Avocat (Paris) ; **Hervé LECUYER**, Professeur à la Faculté de Droit de Paris II ; **Cécile LISANTI**, Maître de conférences à la Faculté de Droit de Montpellier ; **Aymeric LOUVET**, Avocat associé, Fidal (Montpellier) ; **Mickael MAHEUST**, Avocat associé, Fidal (Paris) ; **Bruno MALVAUD**, Avocat associé, J. Barthélémy et Ass. (Nîmes) ; **Romain MARSELLA**, Avocat, CMS Bureau Francis Lefèbvre (Paris) ; **Jonathan MARSH**, Head of Mergers, Acquisitions & Finance Department, Total (Paris) ; **Hubert MARTY**, Avocat associé, PLMC (Montpellier) ; **Daniel MAUREL**, Avocat (Narbonne) ; **Stéphane MEGYERI**, Avocat (Nice) ; **Eric MEIER**, Avocat Manager, Baker Mc Kenzie (Paris) ; **Matthieu MELIN**, Avocat, Freshfields Bruckhaus Deringer (Paris) ; **Michel MENUJUCQ**, Professeur à la Faculté de Droit de Paris I ; **Pascal MESANS-CONTI**, Professeur Certifié à la Faculté de Droit de Montpellier, Avocat ; **Matthieu MEULIN**, Avocat, Freshfields Bruckhaus Deringer (Paris) ; **François-Louis MEYNOT**, Avocat associé, cabinet M & B (Paris) ; **Géraldine MICHEL**, Avocat, Fidal (Lyon) ; **Jean-Michel MIR**, Avocat associé, Capstan (Paris) ; **Caroline MONROE**, Avocat, Adjointe DRH, CMS Bureau Francis Lefèbvre (Paris) ; **Emmanuelle MOSNINO**, Avocat, Godet Gaillard Solle (Paris) ; **Clémence MOULY**, Maître de conférences à la Faculté de Droit de Montpellier ; **Pierre MOUSSERON**, Professeur à la Faculté de Droit de Montpellier, Directeur du Master DCI ; **Jonathan NABARRO**, Avocat associé, Nabarro et Hinge (Paris) ; **Jacques NICOLAS**, Avocat Honoraire ; **Olivier NICOLLE**, Département Propriété Intellectuelle, Alcatel (Paris) ; **Stéphanie NOREVE**, Avocat associé, Fidal (Montpellier) ; **Jean-Paul NOUGARET**, Directeur associé, Fidal (Montpellier) ; **Marc PARADIS**, Notaire, Etude Grasset (Baillargues) ; **Françoise PEROCHON**, Professeur à la Faculté de Droit de Montpellier ; **Eric PERRET DU CRAY**, Avocat (Montpellier) ; **Georges PERIDIER**, Avocat (Montpellier) ; **Philippe PETEL**, Professeur à la Faculté de Droit de Montpellier ; **Yves PICOD**, Professeur à la Faculté de Droit de Perpignan ; **Michel Louis PIZZORNO**, Avocat, CMS Bureau Francis Lefèbvre (Paris) ; **Philippe POUPELAIN**, Directeur associé, Fidal (Montpellier) ; **Jean-Philippe PUGLIESE**, Avocat associé, PLMC (Montpellier) ; **Sylvie PUGNET**, Avocat au Barreau de Paris ; **Cécile PUJALON RADU**, Avocat, Ernst & Young (Strasbourg) ; **Jacques RAYNARD**, Professeur à la Faculté de Droit de Montpellier, Président de la FNDE ; **Dominique REDON**, Expert comptable, KPMG (Montpellier) ; **Patrick RENFERT**, Senior Legal Counsel (Megers, Acquisitions & Finance Department, Total) ; **Guillaume ROSSIGNOL**, Avocat, De Pardieu, Brocas, Maffei (Paris) ; **Katia ROUZIER**, Notaire, Office notarial (Clermont Ferrand) ; **Jean-Guy de RUFFRAY**, Avocat, Freshfields Bruckhaus Deringer (Paris) ; **Guy SAUVAIRE**, Inspecteur Départemental, Direction des Services Fiscaux (Montpellier) ; **Alain SCHEUER**, Avocat (Montpellier) ; **Véronique SELINSKY**, Avocat (Montpellier) ; **Pierre SERVAN-SCHREIBER**, Avocat associé, Skadden Arps (Paris) ; **Bruno SIAU**, Maître de Conférences à la Faculté de Droit de Montpellier ; **Danièle SIBONI**, Avocat associée, Simon et associés (Paris) ; **Marie-Christine SORDINO**, Maître de conférences à la Faculté de Droit de Montpellier ; **Romano F. SUBIOTTO**, Avocat, Cleary, Gottlieb, Steen & Hamilton LLP (Bruxelles) ; **Jérôme SUTOUR**, Avocat associé, CMS Bureau Francis Lefèbvre (Paris) ; **Elisabeth TARDIEU**, Maître de conférences à la Faculté de Droit de Montpellier ; **Christiane TERRIER**, DRH Fidal (Paris) ; **Didier TIXIER**, Avocat, Ernst & Young (Paris) ; **Régis TORLET**, Avocat, Baker Mc Kenzie (Paris) ; **Pascale TREFIGNY**, Maître de conférences à la Faculté de Droit de Grenoble ; **Anne TRESCASES**, Avocat (Montpellier) ; **Philippe VANNI**, Avocat, Fidal (Bordeaux) ; **Antoine VERNY**, Legal Department, Tota (Paris) ; **Jean-Michel VERTUT**, Avocat (Montpellier) ; **Jean-Pierre VIENNOIS**, Professeur à la Faculté de Droit de Lyon ; **Privat VIGAND**, Professeur au CEIPI, Avocat (Paris) ;